

**Mise en conformité des captages publics de la Communauté
de Communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses –
LOZERE -**

RAPPORT

de Madame DELMAS Fabienne, commissaire enquêteur

sur

**L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux
de dérivation des eaux, de mise en place des périmètres de
protection des captages du « forage des Estivants », des « puits de
Saint Chely du Tarn », des « Puits de Pognadoires », du réservoir
de Saint Chely du Tarn et de distribution d'eau potable au public**

effectuée du 14 novembre 2016 au 16 décembre 2016 inclus

SOMMAIRE

1	- ORGANISATION DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	3
11.	PUBLICITE DE L'ENQUETE.....	3
11.1.	<i>Par voie de presse.....</i>	3
11.2.	<i>Par affichage.....</i>	3
12.	MISE A DISPOSITION DU DOSSIER EN MAIRIE.....	4
13.	PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.....	4
14.	DECOMPTE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES.....	4
15.	LE PROJET MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE.....	5
2	- L'OBJET DE L'ENQUETE.....	5
21.	LE CONTEXTE DU PROJET.....	5
21.1	<i>Domaine d'action.....</i>	5
21.2	<i>Les caractéristiques.....</i>	6
21.3	<i>Les Besoins en eau.....</i>	7
22.	PUITS DE SAINT CHELY DU TARN.....	8
23.	PUITS DE POUGNADOIRES.....	9
24.	FORAGE DES ESTIVANTS.....	10
25.	LES AVENS.....	12
26.	LES OUVRAGES ANNEXES.....	12
26.2	<i>Les réservoirs.....</i>	12
26.3	<i>Les traitements.....</i>	13
3	- LES OBSERVATIONS RECUEILLIES.....	13
4	- CONCLUSION.....	13

Par délibération du 11 avril 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses a demandé à Monsieur le Préfet de la Lozère, la mise en conformité des captages d'alimentation en eau potable (délibérations en annexe 1).

Par arrêté du 29 septembre 2016 n° 2016273-0001, Monsieur le Préfet de la Lozère a ordonné qu'il soit procédé, du 14 novembre 2016 au 16 décembre 2016 inclus, à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, à l'enquête parcellaire, ainsi qu'à l'enquête de servitudes (arrêté en annexe 2).

Nous DELMAS Fabienne, demeurant 19 avenue de l'Europe à Mende (Lozère) avons été désigné, en qualité de commissaire enquêteur, pour conduire ces enquêtes par décision du Président du Tribunal Administratif de Nîmes du 20 septembre 2016, n° E16000124/48 (décision du Pdt du T.A. en annexe 3).

Le présent rapport a pour objet de faire connaître les conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, d'en rappeler les données et de faire connaître les observations formulées.

1 - ORGANISATION DEROULEMENT DE L'ENQUETE

11. PUBLICITE DE L'ENQUETE

11.1. Par voie de presse

Des avis au public ont été publiés par le Préfet de la Lozère comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Désignation	Type publication	Date 1ère parution	Date 2ème parution
LALOZERE NOUVELLE	Hebdomadaire	03/11/16	17/11/16
MIDI LIBRE (Edition Lozère)	Quotidien	03/11/16	17/11/16

Soit, conformément aux prescriptions de l'article 11 de l'arrêté préfectoral (avis publiés en annexe 4)

11.2. Par affichage

Un avis au public a été affiché dans les communes de Sainte Enimie, Mas St Chely, Montbrun, Vebron, Gatuzières et Hures la Parade « notamment à la porte de la mairie » du 14 novembre 2016 au 16 décembre 2016 inclus (certificat de chaque mairie en annexe 5).

12. MISE A DISPOSITION DU DOSSIER EN MAIRIE

Les pièces suivantes ont été tenues à disposition du public en mairies de Sainte Enimie, Mas St Chely, Montbrun, Vebron, Gatuzières et Hures la Parade du 14 novembre 2016 au 16 décembre 2016 inclus aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

- ❖ Un dossier d'enquête publique comprenant :
 - Un dossier de présentation générale du projet
 - Un dossier d'enquête publique pour le puits de Pognadoires, le forage des Estivants, le puits de Saint Chely du Tarn
 - Un dossier d'enquête parcellaire pour le puits de Pognadoires, le captage des Estivants, le puits de Saint Chely du Tarn et le réservoir de Saint Chely du Tarn
 -

Un registre d'enquête publique, côté et paraphé, relatif à la mise en conformité des captages d'alimentation en eau potable, enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, de mise en place des périmètres de protection des captages, enquête parcellaire en vue de délimiter les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

13. PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public conformément aux dispositions de l'arrêté de référence, comme indiqué dans le tableau ci-après en mairie de Palhers.

DATE	HORAIRES
Le 14 novembre 2016	de 09 heures à 12 heures
Le 30 novembre 2016	de 09 heures à 12 heures
Le 16 décembre 2016	de 14 heures à 17 heures

14. DECOMPTE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES

Aucune observation relative à l'enquête publique, n'a été recueillie.

15. LE PROJET MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE

Le projet retenu par la Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses et mis à l'enquête publique, suit les recommandations du rapport d'étude.

2 - L'OBJET DE L'ENQUETE

21. LE CONTEXTE DU PROJET

21.1 Domaine d'action

La communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses comprend les 5 communes du canton de Sainte Enimie.

Avec :

- Commune de Quezac : 2 UDI (Quezac et Blajoux)
- Commune de Montbrun : 2 UDI (Montbrun et la Chadenède)
- Commune de Ste Enimie : 5 UDI (Ste Enimie, st Chely du Tarn, Pognadoires, Prades et le Céret le Villaret Castelbouc)
- Commune de la Malène : 1 UDI (la Malène)
- Commune de mas st Chely : l'intégralité de la commune est alimentée en eau potable par le SIAEP DU Causse Méjean

Depuis le 1^{er} janvier 2009, elle en a la compétence en eau potable et en assainissement.

Un projet de rationalisation de l'alimentation en eau potable de plusieurs villages a été initié, ce qui consiste à valoriser le forage des Estivants, qui est situé sur la commune de Ste Enimie, secteur de Castelbouc, réalisé en 1995.

Ce forage alimentera en eau potable les villages de Blajoux, la Chadenède, le Céret, le Villaret, Prades et Castelbouc et de ce fait, 5 puits en bordure du Tarn, seront abandonnés.

L'état d'avancement des procédures de régularisation des ressources est variable d'une commune à l'autre.

Concernant :

- Commune de Quezac : les captages de l'UDI de Quezac sont régularisés, les travaux de protection et les acquisitions foncières doivent être réalisés pour les captages des Romains et des Vers. Le village de Blajoux sera desservi par la future UDI alimentée par le forage des Estivants.
- Commune de Montbrun : le captage de Pélatan est régularisé. Les travaux de protection et les acquisitions foncières doivent être réalisés. Le village de la Chadenède sera desservi par la future UDI du forage des Estivants.
- Commune de Ste Enimie : l'UDI future de Prades le Céret Castelbouc sera alimentée par le forage des Estivants (en cours de régularisation), les 3 UDI de Ste Enimie, st Chely du Tarn et Pognadoires font l'objet du présent dossier.
- Commune de la Malène : le puit n'est pas régularisable et une étude de substitution va être lancée.
- Commune de mas st Chely : SIAEP du Causse Méjean

Certains hameaux situés sur les causses sont alimentés par les SIAEP du Causse de Sauveterre, du Massegros, du Causse Méjean.

Il existe également des sources privées dans certains hameaux (Plans de situation des captages en annexe 6).

21.2 Les caractéristiques

La commune de Ste Enimie est le chef-lieu du canton et s'étend sur 87.3 km², surtout sur le Causse de Sauveterre, elle est traversée du sud d'est en ouest par le Tarn, qui est longé par la route départementale n° 907 bis.

La population permanente sur l'ensemble de la commune est de 525 habitants (dernier recensement de 2009), avec une évolution annuelle de + 0,3 %. La densité est de 6 habitants au km².

L'on compte 2 personnes par habitation permanente en moyenne, avec 630 logements dont 378 résidences secondaires.

La capacité d'accueil touristique est importante, estimée à 310 personnes dans les hôtels, gîtes campings non desservi par le réseau AEP.

Sur st Chely du Tarn, la capacité d'accueil est de 79 personnes et 21 sur Pognadoires.

Ste Enimie, possède une école maternelle et primaire avec 50 élèves mais aussi un collège de 50 élèves également.

La commune compte quelques exploitations agricoles sur le causse de Sauveterre, alimentées par le SIAEP.

Le bourg comprend de nombreux commerces et restaurants, avec une activité en période estivale.

En matière de projets et évolutions probables, le Plan local d'Urbanisation a été approuvé en 2006 et les projets d'urbanismes sont très limités en raison des plans de Prévention des Risques (inondation et chutes de blocs), seulement quelques terrains pourraient être constructibles sur le quartier du Viala à Ste Enimie, avec une dizaine de constructions.

Il est à noter que la station d'épuration du bourg de Ste Enimie a une capacité de 1600 équivalents habitants.

21.3 Les Besoins en eau

Les mairies mettent à disposition des employés communaux à la communauté de communes qui gère directement ses ouvrages d'alimentation en eau potable.

La SDEE est en charge de certaines tâches.

La commune de Ste Enimie compte 5 UDI pour environ 500 abonnés et 30000 m³ d'eau vendus par an.

Pour St Chely du Tarn, le nombre de m³ facturés par an est de 2661, et pour Pognadoires, il est de 823 m³ par an.

- **UDI de st Chely du Tarn**

La longueur du réseau de distribution est estimée à 300 m.
Les rendements primaires calculés en 2012 sont faibles, sans incident particulier.

Les pointes estivales sont environ à 35 m³/j en 2011 et 30 m³/j en 2012.
L'hiver, les consommations varient de 5 à 15 m³/j.
Les besoins théoriques sont de 16.5 m³/j en été et de 1.5 m³/j en hiver. La différence peut s'expliquer par des fuites.

Les besoins théoriques sont sûrement sous-évalués, un enregistrement en continu du compteur général de St Chely permettrait de mesurer le volume de fuite réel et les consommations de pointe horaire.

- UDI de Pognadoires

La longueur du réseau de distribution est estimée à 800 m.
Les rendements primaires calculés en 2012 sont très bon.

Les pointes estivales sont environ à 6 m³/j en 2011 et 2012.
L'hiver, les consommations sont de 2 m³/j environ.
Les besoins théoriques sont de 6 m³/j en été et de 0.4 m³/j en hiver.

- UDI de Castelbouc

L'évaluation des usages du futur réseau de distribution concernant les villages de Blajoux /le Villaret, la Chadenède, le Céret, Castelbouc et Prades est basée sur une population permanente de 179 habitants et de 680 en population saisonnière, qui inclue les résidences secondaires, les gîtes et villages de vacances.

On compte aussi, au maximum, 317 emplacements de campings, 70 couverts/j pour les restaurants et 10 chambres pour les hôtels.

Le cheptel compte seulement 140 caprins sur Blajoux.

En considérant un rendement de réseau à 70 %, les besoins de pointe seraient de 263,4 m³/j.
Etant donné qu'il n'y a pas d'évolution de population et d'activités clairement programmées sur le secteur, les besoins futurs retenus seraient de 318 m³/j en pointe, qui sont les besoins de pointe actuels avec une marge de sécurité.

Les débits d'exploitation définis par les essais de pompage sur les puits de St Chely du Tarn et Pognadoires et le forage des estivants sont largement supérieurs aux besoins.

22. PUIITS DE SAINT CHELY DU TARN

Localisation

Le puits se situe dans le lit du Tarn, en rive gauche, près de la parcelle M 716 (propriété privée) et à proximité d'une aire de pique-nique. Le local technique est dans la parcelle M724 (propriété de la commune de Ste Enimie), juste sous le chemin d'accès au puits.

Le puits a été créé en 1960 et 1970.

Géologie – Hydrogéologie

Le Causse de Sauveterre constitue un vaste plateau carbonaté limité vers le sud au niveau du secteur des captages étudiés par la vallée du Tarn. Le causse est karstifié avec la présence des formations karstiques remarquables. Le recouvrement pédologique est quasi absent à la surface du causse, ce qui n'offre qu'une maigre protection au niveau des aquifères sous-jacents. Les sources observables en surface sont principalement drainées vers le Tarn. Le causse de Sauveterre renferme 2 à 3 niveaux d'aquifères :

- L'aquifère inférieur du Lias
- L'aquifère supérieur du Dogger
- L'aquifère du Malm

Environnement, vulnérabilité et risques de pollution

L'aquifère exploité est un aquifère libre, relativement superficiel et gît au sein d'un matériau filtrant avec une zone non saturée relativement peu épaisse (3.5 m en moyenne). La ressource apparaît de ce fait, relativement vulnérable dans son ensemble.

Du point de vue environnemental, les principaux risques de pollution sont dus :

- Au caractère inondable de la zone
- Au rejet des eaux usées, peu, voire pas traitées
- Aux déversements de produits polluants dans le Tarn
- Au tracé de la principale infrastructure routière

L'on retiendra donc une vulnérabilité élevée

Qualité de la ressource

Il s'agit d'une eau bicarbonatée calcique, relativement équilibrée et peu minéralisée, conforme au niveau chimique mais pouvant être occasionnellement contaminée. Avec une teneur en nitrates, faible, qualifiée eau de très bonne qualité.

Aménagement du captage

L'enrochement actuel, périphérique au puits devra être conforté (réparation des affouillements à la base, côté Tarn).

Et au vu des dépassements de normes bactériologiques sur eau brute, le traitement de désinfection en place sera strictement maintenu, voire renforcé.

Plan d'alerte et d'intervention

Un plan d'alerte et d'intervention devra être mis en place, permettant le signalement de tout déversement accidentel de toutes substances potentiellement polluantes dans le Tarn en amont du captage, et ce sur tout le tronçon du Tarn, depuis le village d'Isaac jusqu'au puits de st Chely du Tarn

(plan d'alerte et d'intervention en annexe 7).

23. PUIITS DE POUGNADOIRES

Localisation

Le puits se situe dans le lit du Tarn, en rive droite, près de la parcelle 368 (propriété privée) et à environ 80 m avant le village de Pougnaoires. Le local technique se trouve juste sous la RD, dans la parcelle 372 de la section N. il a été créé vers les années 60, c'est la seule ressource du village.

Géologie – Hydrogéologie

Le Causse de Sauveterre constitue un vaste plateau carbonaté limité vers le sud au niveau du secteur des captages étudiés par la vallée du Tarn. Le causse est karstifié avec la présence des formations karstiques remarquables. Le recouvrement pédologique est quasi absent à la surface du causse, ce qui n'offre qu'une maigre protection au niveau des aquifères sous-jacents. Les sources observables en surface sont principalement drainées vers le Tarn. Le causse de Sauveterre renferme 2 à 3 niveaux d'aquifères :

- L'aquifère inférieur du Lias
- L'aquifère supérieur du Dogger
- L'aquifère du Malm

Environnement, vulnérabilité et risques de pollution

L'aquifère exploité est un aquifère libre, relativement superficiel et gît au sein d'un matériau filtrant avec une zone non saturée relativement peu épaisse (2.5 m en moyenne). La ressource apparait de ce fait, relativement vulnérable dans son ensemble.

Du point de vue environnemental, les principaux risques de pollution sont dus :

- Au caractère inondable de la zone
- Au rejet des eaux usées, peu, voire pas traitées
- Aux déversements de produits polluants dans le Tarn
- Au tracé de la principale infrastructure routière

L'on retiendra donc une vulnérabilité élevée

Qualité de la ressource

Il s'agit d'une eau bicarbonatée calcique, relativement équilibrée et peu minéralisée, conforme au niveau chimique mais pouvant être occasionnellement contaminée. Avec une teneur en nitrates, faible, qualifiée eau de très bonne qualité.

Aménagement du captage

Une extension de la dalle entourant le captage devra être réalisé pour atteindre Un rayon de 6 m, alors que la dalle actuelle a 3 m de diamètre, soit environ 50m³ de béton, (50 cm de profondeur) y compris bêche d'ancrage.
La pose d'un joint d'étanchéité entre les buses, sur environ 15 ml, devra être aussi effectuée.

Plan d'alerte et d'intervention

Un plan d'alerte et d'intervention devra être mis en place, permettant le signalement de tout déversement accidentel de toutes substances potentiellement polluantes dans le Tarn en amont du captage, et ce sur tout le tronçon du Tarn, depuis le village d'Ispagnac jusqu'au puits de Pugnadoires (plan d'alerte et d'intervention en annexe 7).

24. FORAGE DES ESTIVANTS

Localisation

Le site se situe sur la commune de Ste Enimie. Les captages sont situés en rive gauche du Tarn, sur une haute terrasse alluviale, relativement pentée par endroits, en zone inondable entre la source des Estivants et la voie communale n°15.

Les forages implantés sur une petite plateforme, sont situés à 50 m environ du Tarn et à 75 m, en contrebas du chemin communal à très faible circulation.

Géologie – Hydrogéologie

Le Causse de Sauveterre constitue un vaste plateau carbonaté limité vers le sud au niveau du secteur des captages étudiés par la vallée du Tarn. Le causse est karstifié avec la présence des formations karstiques remarquables. Le recouvrement pédologique est quasi absent à la surface du causse, ce qui n'offre qu'une maigre protection au niveau des aquifères sous-jacents. Les sources observables en surface sont principalement drainées vers le Tarn. Le causse de Sauveterre renferme 2 à 3 niveaux d'aquifères :

- L'aquifère inférieur du Lias
- L'aquifère supérieur du Dogger
- L'aquifère du Malm

Environnement et vulnérabilité

L'aquifère exploité est un aquifère libre mais relativement profond. Au droit des captages, les fissures productives recoupées par les forages sont en charge. Mais en l'absence de couverture étanche au toit de l'aquifère supérieur, on doit considérer que la ressource est intrinsèquement vulnérable dans son ensemble.

L'aire d'alimentation des captages étant constitué par un Causse sans couverture significative, donc vulnérable dans son ensemble et plus particulièrement au niveau des avens et pertes qui constituent autant de by-pass et d'axes de pénétration rapides dans le milieu souterrain, ces phénomènes karstiques constituent donc des facteurs environnementaux à risques.

Qualité de la ressource

C'est une eau brute avec un pH proche de la neutralité, relativement peu minéralisée et de

type bicarbonaté calcique. La teneur en chlorures, sulfates, et potassium est très faible. Avec une turbidité proche de la référence de qualité. La concentration en paramètres azotés est très faible et aucune substance indésirable n'a été détectée. Aucun pesticide, hydrocarbure ou composé organique volatil n'a été détecté. Les paramètres bactériologiques sont conformes aux limites.

Aménagement des forages

La pose d'une dalle béton annulaire sur un rayon de 2 m (au minimum) autour des deux ouvrages devra être réalisée, avec une pente évitant la stagnation des eaux autour des forages (environ 13 m³ de béton sur une épaisseur de 50 cm).

La création d'un local technique pour les deux forages y compris dispositif de comptage et robinet de prélèvement.

La reprise des enduits d'étanchéité sur les parois mouillées.

Plan d'alerte et d'intervention

Un plan d'alerte et d'intervention devra être mis en place, permettant le signalement de tout déversement accidentel de substances potentiellement polluantes sur le Causse au sein du périmètre de protection éloignée plan d'alerte et d'intervention en annexe 7).

25. LES AVENS

25 avens plus la résurgence de Castelbouc font partis de cette enquête publique et de ce présent rapport (Position des avens en annexe 8).

Nom de l'Aven	Commune
Toulousette	Mas Saint Chely
Ségala	Mas Saint Chely
Les Claux Bis	Mas Saint Chely
Lachamp 2	Mas Saint Chely
Les Corneilles	Mas Saint Chely
Vallongue	Mas Saint Chely
Le Péco-Lebres	Mas Saint Chely
Prunelles 2	Mas Saint Chely
Prunelles1	Mas Saint Chely
Tounet 1	Montbrun
Cavaladette	Montbrun
Le Devès de la Citerne	Montbrun
Le Bes	Montbrun
Lavanhou 1	Montbrun
Chambalon	Montbrun
Mativet	Montbrun
Deidou	Vebron
La Fichade	Vebron
Hures	Hures La Parade
Résurgence de Castelbouc	Sainte Enemie

26. LES OUVRAGES ANNEXES

26.2 Les réservoirs

Réservoir de Saint Chely du Tarn

Il a une capacité de 30 m³, sans réserve incendie.

Il dessert le village de St Chely du Tarn.

L'absence d'accès carrossable et la proximité d'une habitation rendent l'apport de remblai difficile.

Réservoir de Prades

Ce réservoir a une capacité d'environ 80 m³.

Il assure la desserte du village et du château.

Il sera conservé même si le puits est abandonné.

Réservoir du Villaret

Il se situe sur la commune de Quezac, en partie sur le domaine public et en partie sur une propriété privée.

Réservoir de Blajoux

Il est situé sur une propriété privée et l'accès traverse à la fois des parcelles du même propriétaire et des parcelles d'un autre propriétaire.

Ce réservoir a une capacité de 200 m³ dont ¼ environ en réserve incendie.

26.3 Les traitements

Désinfection au chlore de Saint Chely du Tarn

Un traitement de désinfection par injection de chlore se fait au niveau du local technique.

Désinfection UV de Pognadoires

Le local technique du puits de Pognadoires abrite une unité de désinfection par ultraviolets depuis les années 1970.

Il existe des dispositifs de désinfection de type « javel-pack » sur tous les réseaux de Blajoux – La Chadenède – Céret – Prades.

La mise en service du forage des Estivants modifiera les modalités de traitement de désinfection.

3 - LES OBSERVATIONS RECUEILLIES

Aucune observation relative à l'enquête publique, n'a été recueillie.

4 - CONCLUSION

La présente enquête s'est déroulée, sans incident, dans le respect de la réglementation en vigueur notamment au regard de la procédure, de la publicité et de l'affichage.

Il est rappelé que le présent rapport n'a pour objet que de relater les conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête, son objet et les observations formulées.

Les avis et conclusions du commissaire enquêteur sont donnés par rapport séparé.

Fait à Mende, le 16 janvier 2017

Fabienne DELMAS, commissaire enquêteur